

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Agence de la biomédecine

Décision n° 2013-01 du 21 janvier 2013 de la directrice générale portant modification de la composition du comité du réseau français de sang placentaire auprès de l'Agence de la biomédecine

NOR : AFSB1330168S

La directrice générale de l'Agence de la biomédecine,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1418-1 et suivants, R. 1418-21 et R. 1418-22 ;

Vu le règlement intérieur du comité du réseau français de sang placentaire, et notamment son article 5-3 ;

Vu la décision de la directrice générale du 26 novembre 2010 fixant la composition du comité du réseau français de sang placentaire,

Décide :

Article 1^{er}

La liste des membres du comité du réseau français de sang placentaire de l'Agence de la biomédecine est complétée des personnes suivantes :

PRÉNOM/NOM	ÉTABLISSEMENT	VILLE
Mme Marie-Christine COTRAIT	CHU, maternité	33035 BORDEAUX
Mme Christie POMIES	CHU, maternité	33035 BORDEAUX
Mlle Kristel BOYER	Hôpital Antoine-Béclère, maternité	94 CLAMART
Mme Marie DELRUE	Maternité Armand-Brillard	94 NOGENT-SUR-MARNE
Mme Caroline POYET	CHU, maternité	42000 SAINT-ÉTIENNE
Mme Marianne JEANNIN	CHU, maternité	42000 SAINT-ÉTIENNE
Mme Marie-Françoise HERNOUT	CHRU Jeanne-de-Flandre, maternité	59000 LILLE
Mme Béatrice ALLARD	Hôpital Saint-Joseph, maternité	13000 MARSEILLE
Mme Estelle RAVET	CHU, maternité	34000 MONTPELLIER
Mlle Audrey GUERROUMI	CHU, maternité	34000 MONTPELLIER
M. Florian POIREAULT	CHU POITIERS, maternité	86000 POITIERS
Mme Véronique LEMAIRE	Maternité, clinique Majorelle	54000 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY

Article 2

Le professeur Éliane Gluckman, représentante d'Eurocord, est remplacée par le docteur Irina Ionescu.

Article 3

Ces membres sont nommés par le directeur de l'Agence de la biomédecine pour la durée du mandat des membres du comité du réseau français de sang placentaire nommés le 26 novembre 2010 restant à courir.

Article 4

Le directeur général adjoint chargé des ressources de l'Agence de la biomédecine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 21 janvier 2013.

La directrice générale,
E. PRADA-BORDENAVE